fleurie du mois de mai, ayant pour parfums les muguets et les violettes.

Don Enrique, un parfait gentilhomme, tient pour principe avéré et pour règle de conduite que le plus grand mérite qu'on puisse avoir aux yeux d'une femme, c'est d'en aimer une autre. Partant de là, comme il aime passionnément Lisida, c'est à Clori qu'il adresse ses plus tendres propos. Ce sont deux sœurs, qu'il compare à « deux flèches d'amour et de dédain qui toujours vont ensemble. » Aussi, expliquant sa conduite, bizarre au premier coup d'œil : « Je regarde celle-ci, dit-il, et j'aime celle-là ; j'en sers une, et je suis fou de l'autre ; j'en demande une, et c'est l'autre que j'espère. » Il a bien tort de se donner tant de mal, car toutes les deux raffolent de lui. Il les rencontre dans le parc ; les deux femmes, voilées, font avec lui assaut de madrigaux, et en récompense de sa galanterie lui donnent l'une une fleur, une rose avec ses feuilles vertes, l'autre une écharpe bleue. On se sépare, et don Enrique ne sait pas bien qui a donné la fleur, qui a donné l'écharpe. Dans le doute, il place l'écharpe sur sa poitrine et la fleur à la ganse de son chapeau. On le rencontre encore paré de ces deux trophées : « Regardez mon chapeau, » dit-il à l'une, et à l'autre : « Voyez l'écharpe. » Entre elles, les jeunes femmes se disputent à qui aura fait le cadeau le plus galant ; Lisida, qui a donné la fleur, plaide sa cause en une jolie strophe : « Le vert, dit-elle, est la vraie couleur de la nature, la couleur qui fait toute sa beauté, puisque le printemps se revêt d'habits verts. La vue la plus agréable est celle de cette verte parure ; les fleurs aux couleurs variées, les fleurs qui sont les étoiles du vent, naissent à sa voix, à son souffle, dans un berceau vert. » Clori a la réplique toute prête : « Le vert est la couleur des champs, il se foule aux pieds et s'efface ; mais quand le printemps s'habille de vert, le ciel s'habille de bleu. C'est ce voile bleu du printemps qui rend les fleurs belles ; elles lui empruntent leurs vives couleurs ; et dites-moi ce qui est le plus beau, un champ semé de fleurs ou un ciel semé d'étoiles ? » — « Mais le vert des champs est vrai et solide, voilà pourquoi cette couleur est le symbole de la constance ; le bleu du ciel est une fiction, un effet de la lumière sur nos yeux ; d'ailleurs le moindre nuage peut le ternir, voilà pourquoi le bleu est le symbole de l'instabilité. » Cette métaphysique galante est exprimée en vers charmants.

Il faut pourtant que don Enrique se déclare. Lisida, qui parvient à le voir seul, le décide à s'expliquer : il lui fait très-volontiers le sacrifice de l'écharpe que lui a donnée Clori, sans savoir que Clori est là, qui l'observe et l'entend, derrière un bouquet de lauriers-roses. Mais en quittant Lisida et dans le salut qu'il lui fait, il laisse tomber la fleur de son chapeau. Clori la ramasse lestement, sans que l'autre la voie, et il y a là une jolie scène entre les deux femmes : « Voilà votre écharpe, dit l'une, et le cas qu'il en fait. — Voilà votre fleur, répond l'autre, c'est lui qui me l'a donnée. » Don Enrique revient chercher la fleur tombée : « Ingrat ! » lui dit Clori. « Parjure ! » lui dit Lisida. Et il reste dépossédé de ses deux gages amoureux. Cependant Clori, que don Enrique ne paraît aimer que pour rendre Lisida jalouse, est aimée véritablement du duc de Florence. Celui-ci veut faire servir son gentilhomme, puisqu'il possède si bien l'art de faire la cour aux femmes, à connaître les sentiments secrets de celle qu'il aime. Il ne peut agir directement, puisque son rôle est de faire semblant d'aimer Clori pour son propre compte ; mais en captivant une troisième femme, Nice, cousine et confidente de Clori, il pourrait savoir ce que celle-ci pense des galanteries du duc. Don Enrique refuse, Nice étant fiancée à son ami Octavio, de lui faire le moindre doigt de cour, et le duc irrité parle de l'envoyer en exil. Première disgrâce. D'un autre côté, Lisida apprend de Nice que la fleur, son gage d'amour, est bien réellement tombée du chapeau, qu'Enrique ne l'a pas donnée à sa rivale ; elle est donc décidée à laisser voir enfin combien l'amour d'Enrique lui est agréable et à le lui dire à la première rencontre, lorsque Clori vient la supplier d'user d'un stratagème pour savoir qui des deux il aime : feindre de l'amour pour lui ; on verra à ses réponses quels sont ses sentiments véritables. Ce stratagème cadre tout à fait avec les vues de Lisida, et elle débite à don Enrique les aveux les plus passionnés. Par malheur, un laquais a entendu la conversation des deux sœurs, en a averti Enrique, et celui-ci, ne voyant dans les aveux de Lisida qu'un stratagème, lui répond par les plus galantes railleries. Il quitte la scène brouillé avec ces deux amoureuses, et, jugeant le moment bon, puisqu'on le rebute, de faire un peu la cour à Nice, pour le compte du duc, il vient la nuit lui donner une aubade sous sa fenêtre. La scène est bien espagnole : des musiciens chantent une séguidille en raclant leurs guitares ; un valet ronfle dans un coin, enveloppé de son manteau ; les amoureux causent à travers la grille des jalousies. Mais Enrique est entendu par les deux sœurs, qui sont avec Nice, et surpris par Octavio qui rôde dans la rue. Le père sort de la maison, au beau milieu de la sérénade, butte dans le laquais, et tout le monde s'enfuit. Les duels commencent : le vieillard, qui se croit outragé, vient demander justice au duc ; il faut qu'Enrique épouse Clori, compromise depuis si longtemps par ses manéges, car il ne peut admettre que ce gentilhomme aime les trois femmes à la fois, suivant la définition grammaticale qu'il lui en a donnée, de même qu'il y a trois temps dans un verbe, le passé, le présent et le futur. « Il aime donc Clori, le traître ! dit le duc. J'en fais mon affaire. » Octavio, de son côté, veut le tuer, à cause de la sérénade donnée à Nice. Enfin tout se dénoue dans les appartements du duc. Lisida, qui erre à l'aventure, entendant du bruit, se cache dans un cabinet. C'est le duc de Florence et Enrique. Celui-ci a beau dévoiler son manége, jurer qu'il ne feignait d'aimer Clori que pour rendre Lisida jalouse, il lui faut mettre l'épée à la main. En se défendant, il est acculé au cabinet, dont la porte s'ouvre et se referme sur lui. Cette fois, le danger que court son amant fait desserrer les dents de la belle Lisida ; elle lui parle en termes si brûlants que don Enrique ne peut que se laisser convaincre. Le père et le duc se déclarent satisfaits l'un et l'autre de cette union ; on marie Nice avec Octavio, désabusé sur les causes de la sérénade nocturne. Clori seule reste fille, par une petite vengeance du duc, dépité de n'avoir pas obtenu ses bonnes grâces.

Cette charmante comédie, qui fourmille des plus jolis détails de style et de dialogue, dut être représentée en 1632, car on y voit, comme un hors-d'œuvre d'occasion, le récit de la prestation de serment des gentilshommes à l'infant don Balthazar, prince des Asturies, qui eut lieu cette année-là. Schlegel l'a traduite en allemand, comme un des chefs-d'œuvre de Calderon ; en français, il en a été fait une imitation par Lambert, sous le titre de : *les Sœurs jalouses*, ou *l'Echarpe et le bracelet* (1658).

ÉCHARPÉ, ÉE (é-char-pé) part. passé du v. Echarper. Divisé, en parlant de certaines matières textiles : *Laine* ÉCHARPÉE. *Crin* ÉCHARPÉ.

— Par exagér. Gravement blessé, maltraité, mutilé : *Avoir le bras* ÉCHARPÉ, *la figure* ÉCHARPÉE. *Sans votre secours inespéré, j'étais* ÉCHARPÉ *par ces misérables.* (E. Sue.) ‖ Taillé en pièces : *Le régiment fut* ÉCHARPÉ *par l'artillerie ennemie.*

ÉCHARPEMENT s. m. (é-char-pe-man — rad. *écharper*). Art milit. Manœuvre d'un corps d'armée qui écharpe, qui s'avance obliquement.

ÉCHARPER v. a. ou tr. (é-char-pé — du préf. *é*, et de *charpie*). Techn. Pratiquer l'écharpage ; diviser les brins de la laine ou des autres matières textiles : *On* ÉCHARPE *et on carde la laine à matelas. Le crin neuf est tressé ; on l'*ÉCHARPE *avant de l'employer.*

— Par exagér. Blesser grièvement, mutiler : ECHARPER *son adversaire.* ECHARPER *la figure de quelqu'un.* ‖ Tailler en pièces : *Notre armée* ÉCHARPA *les ennemis. Les fanatiques du Languedoc et des Cévennes occupaient des troupes qui en* ÉCHARPAIENT *quelques pelotons de temps en temps.* (St-Sim.)

— Constr. *Echarper un fardeau*, Faire passer autour, pour le lever, un cercle auquel on fixe une écharpe portant une poulie.

— Intransitiv. Art milit. Marcher d'écharpe, en suivant une ligne oblique : *Nous crûmes prudent d'*ÉCHARPER *pour surprendre l'ennemi.*

S'écharper v. pr. Se meurtrir, se mutiler soi-même : *Je* M'ÉCHARPAI *en tombant.* ‖ Mutiler à soi-même : S'ÉCHARPER *la figure dans les broussailles.*

— Se maltraiter, se mutiler l'un l'autre ; se tailler l'un l'autre en pièces : *Ces gamins* SE SONT ÉCHARPÉS. *Ces deux régiments* S'ÉCHARPAIENT *avec fureur.*

ÉCHARPILLÉ, ÉE (é-char-pi-llé ; *ll* mll.) part. passé du v. Echarpiller : *Laine* ÉCHARPILLÉE. *Crin* ÉCHARPILLÉ.

ÉCHARPILLER v. a. ou tr. (é-char-pi-llé ; *ll* mll. — rad. *écharper*). Même sens qu'*écharper*, mais avec une nuance plus familière, dans le sens de blesser et de tailler en pièces.

ECHARRI-ARANAZ, bourg d'Espagne, province de Navarre, à 30 kilom. de Pampelune ; 1,058 hab. En 1834, un vif engagement y eut lieu entre les troupes carlistes et une division de l'armée du Nord. Son territoire est d'une prodigieuse fertilité.

ÉCHARS, ARSE adj. (é-char, ar-se — du lat. *e*, de ; *carpere*, prendre, retrancher). Avare, chiche. ‖ Vieux mot.

— Anc. mar. *Vents échars*, Vents faibles et changeants. ‖ On écrivait aussi ÉCHARDS.

— Anc. monn. Se disait d'une pièce dont le titre était au-dessous des remèdes de loi ou tolérances : *Louis* ÉCHARS. *Pièce* ÉCHARSE.

— s. m. Quantité dont une monnaie était au-dessous du titre : *Ce louis a un dixième d'*ÉCHARS. *La fabrication fut mise en* ÉCHARS *par ordre du roi.*

ÉCHARSEMENT adv. (é-char-se-man — rad. *échars*). Chichement, avec avarice. ‖ Vieux mot.

ÉCHARSER v. a. ou tr. (é-char-sé — rad. *échars*). Anc. monn. Fabriquer au-dessous du titre : ECHARSER *les espèces d'or, d'argent, de billon.* ‖ On a dit aussi ÉCHARSETER.

— Intransitiv. Mar. Faiblir, éprouver des variations, en parlant du vent : *Le vent* ÉCHARSE.

ÉCHARSETÉ s. f. (é-char-se-té — rad. *échars*). Avarice. ‖ Vieux mot.

— Anc. monn. Affaiblissement du titre des monnaies, opéré en remplaçant l'or ou l'argent par de l'alliage. ‖ *Echarseté de loi dans le remède*, Affaiblissement du titre des espèces dans la limite permise par la loi : *Le directeur n'était tenu qu'au remboursement de l'*ÉCHARSETÉ DE LOI DANS LE REMÈDE. ‖ *Echarseté de loi hors le remède*, Affaiblissement du titre au-dessous des tolérances : *L'*ÉCHARSETÉ DE LOI HORS LE REMÈDE *entraînait pour le directeur, outre la restitution des sommes représentant cette écharseté, une amende et même des peines plus graves, suivant les circonstances.*

ÉCHASSE s. f. (é-cha-se — anc. flamand *schætse*, même sens). Bâton muni sur sa longueur d'une saillie sur laquelle on appuie le pied, lorsqu'on veut marcher à une certaine hauteur au-dessus du sol : *Marcher avec des* ÉCHASSES. *Les bergers des Landes montent sur des* ÉCHASSES *pour garder leurs troupeaux. Les enfants s'amusent à marcher sur des* ÉCHASSES. *Nous avons beau monter sur des* ÉCHASSES, *encore faut-il marcher sur nos jambes.* (Montaigne.) *Celui dont la grandeur ne porte que sur de vains titres ressemble à un nain monté sur des* ÉCHASSES. (S. Dubay.)

— Fig. Moyen de s'élever, d'atteindre à la grandeur morale ou intellectuelle, réelle ou apparente : *On reproche à Corneille ses grands mots et ses grands sentiments ; mais pour nous élever et ne pas être salis par les bassesses de la terre, il nous faut en tout des* ÉCHASSES. (J. Joubert.)

> Les *échasses* de l'étiquette
> Guindent bien haut un cœur bien bas.
> BÉRANGER.

‖ Affectation de grandeur, bouffissure dans le style ou dans la manière de s'exprimer :

> Rejetez des grands mots l'ambitieuse *échasse.*
> DELILLE.

— Pop. Jambe, et particulièrement jambe longue et maigre : *Un homme monté sur d'interminables* ÉCHASSES.

— Loc. fam. *Marcher, monter sur des échasses*, Employer de grands mots, parler avec emphase : *Il ne faut pas toujours que Melpomène* MARCHE SUR DES ÉCHASSES. (Volt.) ‖ Se rengorger, se donner de grands airs, faire l'important : *Si vous étiez grand, vous ne* MONTERIEZ *pas* SUR DES ÉCHASSES. (De Levis.)

> Le nain *monte sur des échasses ;*
> Que de nains couronnés paraissent des géants !
> VOLTAIRE.

— Hist. *Combat des échasses*, Sorte de jeu public usité à Namur.

— Constr. Nom donné à deux règles de bois dont se servent les architectes pour mesurer la hauteur des pierres. ‖ *Echasses d'échafaud*, Perches superposées servant à la construction des échafauds pour les bâtiments.

— Ornith. Genre d'oiseaux, de l'ordre des échassiers, comprenant sept espèces : *Les jambes des* ÉCHASSES *sont d'une longueur extraordinaire.* (Gérard.)

— **Encycl.** Hist. *Combat des échasses.* Ce combat allégorique offrait un spectacle des plus curieux à l'étranger. Toute la jeunesse de Namur se divisait, pour la circonstance, en deux camps, sous les noms de *Mélans* et d'*Avresses*, qui appartenaient, dit-on, à deux anciennes familles du pays, dont la rivalité engendra maintes luttes intestines. Mais certains historiens et antiquaires repoussent cette explication. Voici quelques détails sur ce combat. Chaque parti, au nombre de 700 à 800 hommes montés sur des *échasses*, est organisé comme une véritable petite armée, avec son capitaine et ses officiers ; il a sa cocarde distinctive et son drapeau, qui, durant l'action, flotte aux fenêtres de l'hôtel de ville. A l'heure marquée, les deux armées, musique en tête, arrivent par les deux extrémités de la Grand'Place, champ de bataille ordinaire, paradent un moment sur leurs *échasses*, puis, après avoir été haranguées par leur capitaine, s'élancent gaiement dans la lice, au son des instruments guerriers. On ne peut se servir, pour se renverser, que des coudes ou des *échasses*. Tous luttent avec un acharnement incroyable, qui est surexcité par la présence d'une grande foule de spectateurs, et aussi par des jeunes filles qui se glissent entre les combattants, encourageant ceux qui faiblissent et relevant ceux qui sont tombés.

Ces combats furent souvent livrés en l'honneur et en présence de souverains, par exemple de Charles-Quint, de Pierre le Grand et de Bonaparte. Les magistrats de Namur les suspendirent dès la fin du XVIIIe siècle, en considération des dangers qu'ils présentaient. Ils ont reparu depuis, mais de loin en loin seulement. Le dernier a eu lieu en 1814, devant le prince d'Orange.

— Ornith. Les *échasses*, qui doivent leur nom à la longueur démesurée de leurs jambes, forment un genre d'échassiers longirostres, caractérisé par un bec long, droit, cylindrique, grêle et pointu ; une tête ronde et assez petite ; des narines linéaires ; un cou de longueur moyenne ; un corps très-allongé ; des ailes très-longues, aiguës, à rémiges étagées ; une queue courte, égale, composée de douze rectrices ; des jambes presque entièrement nues ; des tarses grêles, réticulés, égalant, avec la jambe, une fois et demie la longueur du corps ; trois doigts de médiocre dimension, unis entre eux par une double membrane et terminés par des ongles noirâtres et très-petits. Ce genre comprend un petit nombre d'espèces mal déterminées, dont la mieux connue est l'*échasse* d'Europe ou à manteau noir (*himantopus melanopterus*), connue sous le nom vulgaire de *jambier*. Cet oiseau a une longueur totale d'environ 0m,50. Toutes les parties supérieures de son corps sont noires, à reflets verdâtres ; les inférieures, d'un beau blanc qui prend une teinte rosée sur la poitrine et sur le ventre ; le cou est blanc ; le bec et l'occiput, noirs ; les rectrices, cendré ; l'iris et les pieds, d'un rouge vif. La femelle se distingue par une taille plus petite, un plumage d'un noir moins vif et sans reflets verdâtres. Cet oiseau se trouve dans une partie de l'Europe ; il fréquente surtout les vastes marais salants de la Hongrie et de la Russie, où il niche d'habitude. Essentiellement migrateur, il arrive dès les premiers jours d'avril dans les régions méridionales de la France, qu'il quitte dans le courant du mois d'août. Il ne fait que de rares apparitions sur les côtes de l'Océan, et c'est accidentellement qu'on le trouve dans les contrées du Nord. On cite comme un fait très-singulier qu'un couple d'*échasses* ait niché, en 1818, aux environs d'Abbeville. C'est sur le rivage de la mer, au bord des étangs et des marais salés qui en sont peu éloignés, que se plaisent les *échasses*. Leurs jambes, avons-nous dit, sont très-longues ; elles sont encore très-grêles et flexibles au point de pouvoir subir sans se briser une courbure très-prononcée. Par contre, ces oiseaux sont mauvais marcheurs ; leur progression est vacillante et embarrassée ; on les voit balancer leur corps de côté et d'autre, se dandiner en quelque sorte d'une manière gauche ; aussi se tiennent-ils beaucoup moins sur la terre ferme que dans la vase et même dans les terrains couverts d'eau, où ils s'enfoncent souvent jusqu'à la poitrine, sans mouiller leur plumage. On voit souvent les *échasses* se ranger en ligne au bord des eaux, pour chercher ensemble leur nourriture, qui se compose de frai de grenouille, de mouches, de cousins, d'insectes aquatiques, de larves, de vers, de petits mollusques, etc., qu'elles prennent avec une adresse remarquable. Leur vol est très-rapide ; elles présentent alors un aspect singulier, grâce à leurs longues jambes qu'elles portent tendues en arrière pour suppléer à la brièveté de la queue. L'*échasse* est d'un naturel triste, défiant, taciturne ; elle se tient ordinairement solitaire et fait entendre un petit cri qui peut se traduire par *speït speït*. Mais à l'époque des amours les *échasses* se réunissent en troupes plus ou moins nombreuses. Elles nichent au milieu des marais, sur des buttes qu'elles exhaussent encore pour se soustraire aux inondations, et qui sont souvent placées en grand nombre les unes à côté des autres, de manière à occuper un espace considérable. Le nid est composé d'herbes et de brindilles ; la femelle y dépose quatre œufs du volume de ceux de la perdrix et d'une couleur verdâtre tachetée de gris cendré ou pointillée de brun rougeâtre. Les différents couples restent chacun sur leur nid et vivent entre eux en bonne intelligence. Pendant que les femelles couvent, les mâles montent la garde autour d'elles ; aussi, au moindre danger, tous les oiseaux s'envolent, suivent l'importun en poussant des cris et ne le quittent que lorsqu'il est suffisamment éloigné. Quand ils redescendent, ils font semblant de battre des ailes, comme s'ils étaient blessés et poussent des cris prolongés, manœuvre qui paraît être une ruse pour détourner de leur nid l'attention des chasseurs. Les autres espèces d'*échasses* ressemblent beaucoup à la précédente, à tel point que plusieurs auteurs les regardent comme de simples variétés de celle-ci. L'*échasse* d'Amérique présente néanmoins d'assez grandes différences pour mériter d'être élevée au rang d'espèce distincte ; son cri peut se traduire par *click click*. Au reste, ces oiseaux sont migrateurs, cosmopolites même, et on les retrouve dans presque toutes les parties du globe.

Échasses de maître Pierre (LES), roman par M. Edmond About (Paris, 1858). La fable tient peu de place dans cet ouvrage, consacré surtout à des théories politiques, philosophiques, agronomiques et autres. Nous aurons donc tout dit relativement au roman quand nous aurons signalé les charmantes pages consacrées aux amours de Marinette et de maître Pierre. Pour le surplus, nous allons donner l'opinion de M. Émile Montégut : « M. About, dit-il, a des ambitions de plus d'un genre, entre autres l'ambition politique. Il a voulu prouver qu'il serait, au besoin, tout comme un autre, un homme pratique, après avoir montré qu'il était un homme d'esprit. C'est à cette prétention qu'on doit les *Échasses de maître Pierre*, où l'auteur expose, sous forme de récit et de dialogue, ses idées sur le drainage et l'amélioration des landes. Quelques chapitres assez vifs ne suffisent pas pour racheter l'ennui profond qu'inspire cette composition artificielle, imitation malheureuse des dialogues économiques de Voltaire, et principalement de sa fameuse dissertation si connue sous le nom de l'*Homme aux quarante écus*. Maître Pierre parle comme Voltaire, ou du moins comme M. About, et l'on dirait que l'ingénieux bienfaiteur des Landes, pour faire la conquête de l'écrivain,

a préalablement lu ses livres et emprunté son esprit. » M. Cuvillier-Fleury adresse les mêmes reproches à ce prétendu roman : « *Maître Pierre*, dit-il, est une thèse d'économie agricole encadrée dans un roman. L'invention n'est pas neuve. Combien n'en a-t-on pas lu de ces romans qui n'étaient que des thèses habillées de fictions ? A un peu de science agronomique (où l'agronomie va-t-elle se nicher ?) il a joint beaucoup d'esprit, beaucoup trop. Tous ses personnages parlent la même langue, la langue de M. About, raffinée, leste, agréablement monotone, correctement tranchante. Maître Pierre lui-même, l'homme aux défrichements, le héros du livre, rappelle, sauf la différence du style, le *Tailleur de pierre* de M. de Lamartine, espèce de philosophe de la montagne, comme Pierre l'est de la lande bordelaise, sentencieux et prolixe, vantard avec un air de simplicité, professeur croisé de vagabond. Le maire de Buloz serait une figure assez comique s'il parlait la langue de son ridicule ; il parle celle de son historien. Il a l'air de se moquer de lui-même, ce qui n'est permis qu'aux gens d'esprit. Combien on aimerait mieux le maire de Buloz s'il n'était qu'un lourdaud ! En résumé, cette thèse d'agronomie transcendante dans un cadre romanesque est bien légère si c'est un traité, bien technique si c'est un roman. »

ÉCHASSERI s. m. (é-cha-se-ri). Hortic. Variété de poire fondante.

ÉCHASSÉRIAUX aîné (Joseph), conventionnel, gendre de Monge, né à Corme-Royal, près de Saintes, en 1753. Il fut d'abord avocat, administrateur de la Charente, et envoyé par son département à l'Assemblée législative, puis à la Convention. Il siégea sur les bancs de la Montagne, vota la mort de Louis XVI et se fit du reste peu remarquer jusqu'à la chute de Robespierre. Il entra alors au comité de Salut public, passa, en 1795, au conseil des Cinq-Cents, s'y montra l'ennemi des prêtres réfractaires et des émigrés, y défendit les clubs rétablis sous le nom de *cercles constitutionnels*, fit néanmoins partie du tribunat après le 18 brumaire et remplit des missions diplomatiques dans le Valais (1804) et auprès de la princesse de Lucques et de Piombino (1806). Il reçut de l'empereur le titre de baron (1810) et disparut de la scène politique après les événements de 1814. Son principal ouvrage a pour titre : *Lettres sur le Valais* (1806, in-8°).

ÉCHASSÉRIAUX jeune (René), conventionnel, frère du précédent, né à Corme-Royal en 1754, mort en 1831. Il fut député suppléant à la Convention, où il ne siégea qu'après la mort de Louis XVI et se montra moins ardent que son frère. Élu, comme lui, au conseil des Cinq-Cents, il y lut, en 1798, un remarquable rapport pour le rétablissement des haras, défendit la liberté de la presse, entra au Corps législatif après le 18 brumaire, devint maire de Saintes, membre de la Chambre des représentants pendant les Cent-Jours et de celle des députés en 1820 et en 1827. En 1830, il figura au nombre des 221. — Son fils, CAMILLE, né en 1800, mort en 1884, siégea aussi à la Chambre de 1831 jusqu'à sa mort, parmi les membres de la majorité.

ÉCHASSÉRIAUX (René-François-Eugène, baron), député français, de la famille des précédents, né le 25 juillet 1823 près de Saintes (Charente-Inférieure), fils d'un ancien représentant du peuple. Reçu avocat à Paris, il ne fit parler de lui ni au barreau, ni en politique, jusqu'en 1849, époque à laquelle il fut élu représentant du peuple, aux élections complémentaires, dans la Charente-Inférieure. Il prit place à l'Assemblée législative dans les rang de la majorité, qui se substitua bientôt au parti républicain. Après le coup d'Etat du 2 décembre 1851, il fit partie de la commission consultative qui se forma autour du prince-président pour lui donner son appui. En 1852, il fut présenté comme candidat officiel dans la 3e circonscription de son département. Il y a été élu trois fois, en 1852, en 1857 et en 1863. Plus heureux qu'un grand nombre de ses collègues, loin de voir sa popularité électorale s'affaiblir, il recevait aux dernières élections un nombre de suffrages plus considérable qu'aux précédentes, 27,300 sur 33,278. Il est, en outre, membre du conseil général de la Charente-Inférieure et chevalier de la Légion d'honneur. Il a été, pendant sa première législature, secrétaire de la Chambre des députés.

ÉCHASSIER adj. m. (é-cha-sié — rad. *échasse*). Ornith. Qui a des jambes très-longues, semblables à des échasses.

— s. m. pl. Ordre d'oiseaux, caractérisé surtout par la longueur des jambes : *La cigogne, le flamant, la grue sont des* ÉCHASSIERS. *La plupart des* ÉCHASSIERS *sont des oiseaux migrateurs.* (Gérard.)

— s. m. Pop. Personne qui a des jambes longues et maigres.

— **Encycl.** Ornith. Les *échassiers* constituent un ordre d'oiseaux caractérisé surtout, comme son nom l'indique, par des jambes fort longues, plus ou moins grêles et en partie dénudées, que l'on a comparées à des échasses. A ce caractère viennent s'en ajouter d'autres : le bec a la forme d'un cône très-allongé, comprimé, le plus souvent droit, rarement déprimé ou aplati, présentant du reste chez certains genres des configurations variées et même étranges ; le cou est également long et fréquemment dénudé ; les pieds ont deux ou trois doigts antérieurs, et souvent un postérieur, articulé au niveau des autres ou plus élevé ; la plupart ont des ailes bien conformées pour un vol soutenu ; mais la queue, chez presque tous, est d'une brièveté remarquable. Leurs yeux sont petits, ainsi que la conque auriculaire. Les os sont moins fistuleux et contiennent plus de moelle que ceux des oiseaux supérieurs. La capacité du crâne est généralement en raison inverse du volume de l'animal. Le rapport du cerveau à la masse du corps les place au-dessous de tous les autres ordres, à l'exception des gallinacés et des palmipèdes. Leur estomac, simplement membraneux, est dépourvu de gésier. L'ordre des *échassiers*, qui de prime abord paraît très-naturel, est loin d'être nettement déterminé. Les auteurs ne sont pas d'accord sur ses limites et sur les divisions que l'on doit y établir. Cuvier y établit cinq familles principales que voici, avec les genres qu'elles comprennent. I. *Pressirostres :* bec médiocre et un peu variable ; pouce nul ou très-court et ne touchant pas à terre. Genres : outarde, pluvier, œdicnème, vanneau, huîtrier, coure-vite, cariama. — II. *Cultrirostres :* bec gros, long, fort, souvent même tranchant, et dont chaque mandibule représente assez bien la lame d'un couteau. Genres : grue, agami, courlan, savacou, héron, cigogne, marabout, jabiru, ombrette, bec-ouvert, drome, tantale, spatule. — III. *Longirostres :* bec en alène, droit ou courbé, souvent beaucoup plus long que la tête. Genres : ibis, courlis, bécassine, rhynchée, barge, maubèche, sanderling, falcinelle, combattant, phalarope, tourne-pierre, chevalier, échasse, avocette, cocorli, chaïa, lobipède, alouette de mer, leptorhynque, etc. — IV. *Macrodactyles :* doigts fort longs, souvent bordés de membranes propres à marcher dans les herbes des marais, ou même à nager. Genres : jakana, kamichi, mégapode, poule d'eau, râle, talève, foulque. — V. *Brévipennes :* Ailes très-courtes et impropres au vol. Genres : autruche, casoar, émou. A la suite de ces familles s'en trouvent trois petites, comprenant chacune un seul genre, dont la place est incertaine ; ce sont les *vaginales*, genre chionis, qui ont la base du bec entourée d'un étui corné ; les *glaréoles*, genre glaréole ou perdrix de mer, à bec court et à jambes médiocres, et les *flamants*, genre flamant ou phénicoptère, à bec coudé, jambes et cou très-longs, et à doigts palmés. M. Temminck a profondément modifié l'ordre des *échassiers*, tel qu'il avait été établi par Cuvier ; il en a retiré d'abord la tribu des brévipennes, puis les genres grue, cariama, chaïa, kamichi, glaréole, foulque et phalarope, dont il a fait les ordres des coureurs, des alectorides et des primatipèdes ; l'ordre des *échassiers*, ainsi réduit, a reçu de lui le nom de *gralles*. D'un autre côté, les ornithologistes anglais ont réuni, dans leur ordre des struthionés, les brévipennes et les outardes ; puis ils ont ajouté aux *échassiers* le genre cincle, rangé jusqu'alors parmi les passereaux, et en ont retiré le genre flamant. Du reste, les *échassiers* formant le passage des gallinacés aux palmipèdes, il n'est pas étonnant qu'ils renferment des genres douteux. Reprenons maintenant le groupe des *échassiers*, en l'embrassant, avec Cuvier, dans son acception la plus large, sinon la plus naturelle. Ce sont presque tous des oiseaux bon coureurs, perchant peu ou point. Quelques-uns volent mal, comme les outardes et les agamis ; d'autres, tels que l'autruche et le casoar, ne volent pas du tout ; leurs ailes remplissent simplement l'office d'une sorte de voile ou de parachute, qui aide ces oiseaux à courir plus vite ou à s'abattre moins brusquement sur le sol. Toutefois, les autres *échassiers*, et c'est la très-grande majorité, ont un vol puissant et soutenu, et, dans cet acte, ils ne replient pas leurs ailes sous le ventre, comme les autres oiseaux, mais les étendent en arrière, et en font ainsi un contre-poids à leur long cou. Ils sont généralement bons voiliers et se livrent à de longs voyages. Bien plus que les autres oiseaux, ils ont la faculté et la singulière habitude de se tenir perchés sur une seule patte, même pendant leur sommeil ; aussi restent-ils dans cette attitude durant des heures entières, en tenant l'autre patte repliée à angle droit. D'après l'observation de Duméril, cette faculté dépend de la disposition particulière du genou ; en effet, la petite tête du péroné s'engageant dans une échancrure du condyle externe du fémur, l'articulation fémoro-tibiale présente une sorte d'engrenage à peu près semblable à celui du ressort d'un couteau. Les jambes étant fort longues, au moins dans la plupart des genres, et dégarnies de plumes au-dessus du genou, excepté chez les bécasses, les *échassiers* peuvent entrer dans l'eau et y marcher à gué jusqu'à une certaine profondeur ; aussi la plupart de ces oiseaux sont-ils, comme les palmipèdes, essentiellement aquatiques. La disposition de leurs doigts est du reste assez variée. Certains genres (cigognes, flamants, ibis) ont les doigts antérieurs réunis par une membrane plus ou moins développée ; d'autres (barges, grues, hérons) ont une seule membrane réunissant le doigt externe au médian ; d'autres encore (bécasses, foulques, poules d'eau) ont les doigts entièrement séparés, ou même bordés d'une membrane, tantôt courte, tantôt très-développée ; enfin il est des genres (échasses, huîtriers, œdicnèmes) chez lesquels le pouce manque, et d'autres, comme les autruches, qui n'ont que deux doigts. Il est aisé de comprendre que ces variétés de structure doivent beaucoup influer sur le séjour habituel et sur la manière de vivre des divers *échassiers*. Pour ne prendre que les deux termes extrêmes de la série (on classera facilement les intermédiaires), on voit que les *échassiers*, dont tous les doigts sont réunis par une membrane, doivent être des oiseaux aquatiques au plus haut degré, presque des palmipèdes. Ceux, au contraire, dont les doigts sont entièrement libres, se rapprochent des gallinacés, et vivent loin des eaux, sur les terrains secs et même dans les sables ; l'autruche en présente un exemple bien connu. Le bec n'a pas moins d'importance chez ces oiseaux ; après les calaos et les toucans, c'est chez les *échassiers* que l'on trouve les becs les plus volumineux. On y rencontre même des formes très-bizarres de cet organe, notamment chez les spatules, les flamants, les savacous, etc. Ceux qui ont le bec robuste, comme les hérons ou les cigognes, se nourrissent de reptiles, de poissons, de viande ou même de charognes ; ceux dont le bec est mince et débile, comme les bécasses, les pluviers et les vanneaux, vivent d'insectes, de vers et de mollusques ; enfin, il est des genres tels que les autruches, les grues, les outardes, qui ont, au moins en partie, un régime végétal. Les uns happent leur proie au passage, les autres la poursuivent en nageant. La plupart des *échassiers* vivent solitaires ou par paires et ne se rassemblent en troupes qu'à l'époque des amours ou des migrations. En général peu intelligents, d'un naturel triste, sauvage, indolent, ils passent la journée dans un état d'inaction et comme d'engourdissement ; ce n'est qu'au crépuscule qu'ils retrouvent un peu d'activité ; à cet égard ils se rapprochent des animaux nocturnes. Certains genres, néanmoins, tels que les agamis, les cariamas, les chevaliers, les combattants, les flamants, etc., ont des instincts sociaux, supportent assez bien la captivité et sont même plus ou moins susceptibles de domestication. Leur livrée, qui varie suivant l'âge, le sexe, la saison et les mues auxquelles ils sont sujets, ne présente de couleurs vives et brillantes que dans un petit nombre de genres, parmi lesquels on doit citer surtout les agamis, les flamants et les ibis. Ce n'est pas non plus dans cet ordre qu'il faut chercher des oiseaux chanteurs ; leur voix, toujours désagréable, se réduit quelquefois à un cri aigre, à un sifflement, ou même, comme chez les cigognes, à un simple claquement de bec. Ils nichent à terre, sur les arbres ou les édifices, et pondent un nombre d'œufs qui varie beaucoup. Quelques *échassiers* (outardes, bécasses) ont une chair estimée ; chez d'autres (cigognes, grues, hérons), la chair est dure et sèche ; on ne les chasse que pour leurs plumes, et l'on sait combien est recherché le beau plumage de l'autruche.

L'époque de l'incubation est un temps de persécution pour une foule d'oiseaux *échassiers* et nageurs. Les dégâts des chasseurs sont dix fois moindres que ceux du maraudeur, qui court partout pour s'emparer des œufs et les vendre aux gourmands. Les œufs du vanneau huppé sont très-recherchés en Angleterre ; ils abondent dans les marais de l'Ecosse, dans les tourbières de l'Irlande, dans les garennes sablonneuses et dans les marais de l'Yorkshire, dans les marécages du Lincolnshire et du Cambridgeshire, d'où ils sont naturellement apportés à Londres. Les œufs ont encore pour plus grand ennemi ailé la corneille mantelée, qui épie l'instant où une couveuse quitte momentanément son nid pour fondre sur sa proie, qu'elle emporte transpercée au bout de son bec, en dépit des cris et des dispositions belliqueuses de nombreuses troupes de vanneaux qui unissent leurs efforts contre cet ennemi commun. Les œufs du combattant, du chevalier aux pieds rouges, du pluvier doré, de beaucoup d'autres *échassiers* vermivores et de plusieurs espèces de mouettes et d'hirondelles de mer ressemblent presque exactement à ceux du vanneau ; aussi les marchands les font-ils souvent passer les uns pour les autres. Au reste, cette tromperie a peu d'importance, puisqu'ils sont tous également délicats.

Les œufs du goëland à manteau noir, du guillemot, du pingouin torde sont aussi l'objet d'un trafic important sur les côtes britanniques, dont les précipices (où ces oiseaux vont pondre) sont constamment explorés, pendant les mois de mai et de juin, par de hardis escaladeurs (*cragsmen*). Ce trafic des œufs, considérés comme un article alimentaire, se borne à un petit nombre d'espèces d'oiseaux ; mais le haut prix qu'en payent les amateurs a énormément contribué à la diminution de nos espèces les plus rares. Qu'en est-il advenu ? C'est que d'honnêtes marchands, qui se flattaient de connaître toutes les ruses du métier, y ont été pris. Cet art a, en effet, été poussé à un degré surprenant de perfection. D'abord la nuance extérieure de beaucoup d'œufs des plus communs, comme ceux des oies et des dindons, est enlevée au moyen de procédés chimiques ; puis on leur donne la teinte de fond et les taches de l'œuf qu'on veut imiter, avec une exactitude si parfaite, que non-seulement les amateurs les prendraient pour des échantillons d'un cabinet d'histoire naturelle, mais que les plus instruits de nos ovologistes y seraient pris eux-mêmes.

— Paléont. Les *échassiers* sont un des ordres les plus abondants à proportion dans les terrains tertiaires anciens, et on en a trouvé dans le terrain crétacé d'Amérique. On a décrit une outarde du terrain diluvien de Quedlimbourg et un cariama dans les cavernes d'Amérique. On cite des ossements de flamants dans le miocène d'Auvergne, des cigognes dans le terrain de Wiesbaden, des ossements voisins du héron dans le terrain tertiaire d'Auvergne. On a trouvé une espèce voisine de l'ibis dans les gypses de Montmartre, et une autre analogue aux alouettes de mer, etc.

ÉCHASSIÈRES, village et comm. de France (Allier), cant. d'Ébreuil, arrond. et à 15 kilom. de Gannat ; 936 hab. Extraction de kaolin. Le château de Beauvoir, aujourd'hui en ruine, occupe un des points les plus élevés du département ; c'était, avant son démantèlement, un beau spécimen de l'architecture militaire du moyen âge.

ÉCHAUBOULÉ, ÉE adj. (é-chô-bou-lé — du préf. *é*, de *chaud* et de *boule*). Qui a des échauboulures : *Avoir le corps* ÉCHAUBOULÉ. *Il est tout* ÉCHAUBOULÉ.

ÉCHAUBOULURE s. f. (é-chô-bou-lu-re — rad. *échauboulé*). Nom que l'on donne vulgairement à de petites élevures rouges qui se manifestent à la peau et qui causent de vives démangeaisons : *Avoir le corps couvert d'*ÉCHAUBOULURES.

— Art vétér. Maladie éruptive du cheval et du bœuf.

— **Encycl.** On donne le nom d'*échauboulure* aux petites bouffissures rouges qui se développent parfois sur la peau pendant les chaleurs de l'été. Cette sorte d'éruption cause une démangeaison très-vive. Les vétérinaires appellent *échauboulure* une maladie exanthématique analogue à l'urticaire et particulière au bœuf et au cheval. L'éruption de l'*échauboulure* n'a pas de siége de prédilection ; elle se rencontre sur toutes les parties du corps et est précédée d'un accès de fièvre assez léger pour passer souvent inaperçu. Le traitement de cette maladie se compose d'une saignée générale et de boissons rafraîchissantes, laxatives et nitrées.

ÉCHAUDAGE s. m. (é-chau-da-je — du préf. *é*, et de *chaux*). Techn. Action de blanchir un mur avec un lait de chaux. ‖ Lait de chaux dont on se sert pour blanchir les murs. ‖ Macération, dans du lait de chaux, des matières destinées à la préparation de la colle-forte. ‖ Action de laver la vaisselle, dans quelques provinces.

ÉCHAUDAN (L'), hameau de France (Alpes-Maritimes), au débouché d'un ravin. Près de là se trouve le col de ce nom, tellement étroit, qu'il n'y a place que pour la rivière de la Vésubie et la route. « Cette dernière, dit M. Adolphe Joanne, taillée dans le roc, passe sous une espèce de porte triomphale, puis dans un petit tunnel au delà duquel on se trouve au fond d'un abîme entouré de parois à pic de 200 à 400 mètres de hauteur. »

ÉCHAUDÉ, ÉE (é-chô-dé) part. passé du v. Echauder. Trempé, lavé, plongé dans l'eau chaude : *Pâte* ÉCHAUDÉE. *Volaille* ÉCHAUDÉE. *Cochon de lait* ÉCHAUDÉ. ‖ Brûlé avec de l'eau chaude ou avec un autre liquide : *Avoir le corps* ÉCHAUDÉ *par un bain trop chaud.*

— Fig. Qui a subi quelque mésaventure, qui a reçu quelque rude leçon : *Il n'y reviendra pas ; il a été suffisamment* ÉCHAUDÉ. *Ma foi ! ces ambitions bourgeoises méritent bien d'être un peu* ÉCHAUDÉES. (E. Augier.)

— Prov. *Chat échaudé craint l'eau froide*, Quand on a déjà éprouvé les inconvénients d'une chose, on en redoute même les fausses apparences.

— Pêche. *Harengs échaudés*, Harengs que l'on a poussés à un feu trop vif.

— Agric. *Blé échaudé*, Blé dont le grain maigre, sec, ridé et flétri contient peu de farine, accident qu'on attribue d'ordinaire à un coup de chaleur : *Le* BLÉ ÉCHAUDÉ *fait de bon pain.* (Tessier.)

— Hortic. Se dit des graines dont le germe a péri parce qu'elles ont été semées sur des couches trop chaudes.

— **Encycl.** Agric. Lorsque le grain de blé est maigre, sec, ridé, flétri, et qu'il contient peu de farine, on dit, suivant les localités, qu'il est *échaudé* ou *retrait*. On ne connaît pas bien la cause de cet accident ; en général, on l'attribue au défaut de nourriture dans l'épi lorsque le blé est versé, ou aux fortes chaleurs qui surviennent brusquement. Le blé *échaudé* n'est pas perdu pour cela ; il n'y a diminution que sur la quantité. Sa farine est belle, et on peut en faire de bon pain. On peut aussi l'utiliser pour les semailles, et il lève aussi bien que le blé le plus sain, à moins qu'il ne survienne des gelées au moment où il est ramolli par la germination.

ÉCHAUDÉ s. m. (é-chô-dé — de *échauder*). Gâteau très-léger fait de pâte échaudée, d'œufs, de beurre et de sel : *La collation vient, composée de quelques laitages, de gaufres, d'*ÉCHAUDÉS. (J.-J. Rouss.) *Les* ÉCHAUDÉS *datent de* 1202. (Cussy.) *Les ouvrages de ces messieurs les beaux esprits ressemblent aux* ÉCHAUDÉS *dont le dedans est vide.* (Voisenoz.)

— Nom que l'on donnait autrefois à un *pâté*